



www.capen71.org
contact@capen71.org

Pour le président, T.GROSEAN,

Michel MELLON
2A, rue du champ du four
71380 Saint Marcel

Chalon, le 29 Septembre 2016

Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
Madame la Présidente
4 Square Castan – CS 51 857
25031 Besançon Cedex

Objet : Desserte de désenclavement de la ZI Saôneor à Chalon sur Saône

Pièces jointes : Communiqué « La desserte de Saôneor n'est pas d'Utilité Publique »
Communiqué « Saôneor gouffre financier »
Lettre à Monsieur le Préfet de Saône et Loire du 23 septembre 2016
Demande de référé suspension en cours d'instruction

Madame la Présidente,

Le 04 Octobre 2016 vous participerez à la pose de la première pierre du pont de la desserte qui reliera la ZI Saôneor à l'autoroute.

Ce projet, tel qu'il vous a été présenté par le Président du Conseil Départemental et le Président du Grand Chalon, serait indispensable pour le développement économique de l'agglomération chalonnaise et donc d'utilité publique.

Mais pour les habitants et les associations ce projet n'est pas d'utilité publique. Les arguments développés dans le communiqué « La desserte de Saôneor n'est pas d'utilité publique », qui reposent sur des éléments réels et non prévisionnels (on peut faire dire ce que l'on veut aux prévisions..), vous permettront d'en juger.

Ce projet n'est pas indispensable au développement économique du Grand Chalon puisque d'autres ZI répondent déjà à toutes les exigences des entreprises pour venir s'y installer et par conséquent son coût financier (sans parler de toutes les nuisances induites) est excessif au vu de l'intérêt qu'il représente (Avis 78825 du CE du 28 mai 1971).

De plus, comme vous le verrez dans la demande de référé suspension ainsi que dans la lettre à Monsieur le Préfet, le Conseil Départemental (Maître d'Ouvrage) ne respecte pas, en toute connaissance de cause, la réglementation.

En espérant vous avoir apporté un nouvel éclairage sur ce projet, que nous jugeons insensé, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour la CAPEN 71,

Michel MELLON

